

JUSTICE. Après cinq jours de débats devant les assises, l'avocat général va requérir ce jeudi matin

L'accusé avait « un projet criminel »

Le procès touche à sa fin. Hier, les avocats des parties civiles ont fait entendre la voix des victimes. Verdict aujourd'hui.

M^e de Oliveira, M^e Ducleux, M^e Farcy, M^e Bouillon, M^e Boëzec, M^e Chaumette et M^e Creach, enfin. Ils se lèvent les uns après les autres. Ces sept avocats portent les voix des victimes, visibles et invisibles, de ce douloureux dossier qui a dévasté deux familles et abîmé d'autres vies.

Les avocats de la défense vont plaider dans la matinée



Mes Bouillon et Boëzec assistent l'ex-compagne de l'accusé et la petite fille née de cette union. Photo PO-NB

Au début du procès, Florin Safta, 36 ans, a parlé de lui, de son enfance cabossée, de sa vie pas rose. Jugé pour « meurtre » et « tentative d'assassinat », il a également livré sa version des faits. Ce mercredi, ce sont les autres qui prennent la parole, expriment le chagrin, le vide ou la colère. Au nom du service

social de protection de l'enfance au sein duquel travaillait Jacques Gasztowtt, des enfants de cet homme, de sa veuve, mais aussi de cette femme qui avait partagé la vie de l'accusé et dont il avait fait « sa chose ». Une petite fille était née de cette union. Deux autres enfants avaient été témoins « des cris et des

coups », qui avaient souvent fait trembler la maison avant la séparation. Tous ont le sentiment que la mort était « programmée », le jour des faits. « Mme Pallier aurait dû mourir le 19 mars 2015 », assure M^e Bouillon, qui soutient les intérêts de l'ex-compagne de Florin Safta. « Sa mort était voulue et certaine.

Sans la bravoure de M. Gasztowtt et l'intervention de témoins, M. Safta aurait réaffirmé son pouvoir absolu de vie ou de mort sur sa cliente, dans un mécanisme de réappropriation grégaire ». L'avocate aimerait que ce procès interroge, sur ce « fléau » que sont les violences faites aux femmes, chiffres à l'appui :

« 122 femmes sont mortes sous les coups en 2016. 90 l'ont déjà été depuis le début de l'année. » Selon elle, on ne tue pas « par amour ». Cette seule idée lui est insupportable. « Ce jour-là, M. Safta avait décidé d'exécuter son projet criminel et tous ceux qui se mettraient en travers de son chemin », estime M^e De Oliveira. « Il a invité la mort dans un lieu de vie et de paix (les locaux du SSPE, ndlr), où des éducateurs tissent et raccommodent des liens familiaux. Il a jeté un linceul sur Jacques. Il a semé un jardin de sidération, des graines de malheur et des pétales de cauchemars. Le couteau de M. Safta a tué un chic type, un héros, un mari et un père. Mais il n'a pas déchiré les solides valeurs du SSPE. » Florin Safta entendra ce jeudi matin l'avocat général requérir une peine à son encontre. Ses avocats, M^e Chabert et M^e Chotard, plaideront en fin de matinée. Le verdict est attendu dans le courant de l'après-midi.

Anne-Hélène Dorison